



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 24/10/2022

Remplace : 23/07/2020

STA-BRITE 20™

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Sta-Brite 20 Low Maintenance Floor Coating Numéro de produit : 130L5
UFI : 8TCM-RCWF-F004-U4TU

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Produit destiné uniquement à des usages commerciaux ou industriels.
Utilisation prévue : Finitions de sols
Utilisations déconseillées : Sauf selon les instructions figurant sur l'étiquette.

1.3 INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Amano Pioneer Eclipse® Corporation
Case postale 909
1 Eclipse Road
Sparta, NC 28675 / USA
Téléphone : +1-336-372-8080
Courrier électronique : sds@pioneereclipse.com
Internet : www.pioneereclipse.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence chimique : Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appeler CHEMTREC pendant le jour ou la nuit. A l'intérieur des États Unis et du Canada au 1-800-424-9300. En dehors des États Unis et du Canada 1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés)

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Ce mélange a été classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Classification : Sensibilisation de la peau - Catégorie 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Mention d'avertissement : Avertissement

Pictogramme danger :



Contient : Benzisothiazolinone, Méthylisothiazolinone

Mentions de danger :
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mises en garde :
P261 Éviter d'inhaler les émanations.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

2.3 AUTRES DANGERS Aucun autre danger n'est connu du fournisseur.

PARTIE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1/3.2 SUBSTANCES/MÉLANGES

Ingrédient	N° CE	% de poids :	N° CAS	N° REACH	Classification CLP	
					Classe de risque	Mention(s) de danger*
Phosphate de tributoxyéthyle	201-122-9	1 - < 5	78-51-3	01-2119485835-23	Aqua Chr 3	H412
Hydroxyde d'ammonium	215-647-6	< 0,1	1336-21-6	01-2119488876-14	Skin Corr 1B AquaAcute1	H314 H400
1-Méthoxy-2-propanole	203-539-1	< 0,1	107-98-2	01-2119457435-35	Flam Liq 3 STOT SE 3	H226 H336

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 24/10/2022

Remplace : 23/07/2020

STA-BRITE 20™

1.2-Benzisothiazole-3(2H)-un	220-120-9	< 0,1	2634-33-5	01- 2120761540 -60	AcuteTox 4 Skin Irrit 2 Eye Dam 1 Skin Sens 1 AquaAcute1	H302 H315 H318 H317 H400
2-Méthylisothiazole-3(2H)-un	220-293-6	< 0,1	2682-20-4	01- 2120764690 -50	AcuteTox 3 AcuteTox 2 Skin Corr 1B Skin Sens 1A Eye Dam 1 AquaAcute1 AquaChr 1	H301,H311 H330 H314 H317 H318 H400 H410

**Voir section 16 pour le texte intégral des mentions (UE) de danger*

Ingrédient	N° CE	N° CAS	Limites de concentration spécifiques	Facteurs M
Hydroxyde d'ammonium	215-647-6	1336-21-6	(5 ≤C≤ 100) STOT SE 3, H335	
1.2-Benzisothiazole-3(2H)-un	220-120-9	2634-33-5	(0,05 ≤C≤ 100) sensibilisation de la peau 1, H317	
2-Méthylisothiazole-3(2H)-un	220-293-6	2682-20-4	(0,0015 ≤C≤ 100) sensibilisation de la peau 1A, H317 aigu aquatique 1, H400; M=10	

PARTIE 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS**

- Contact avec les yeux** : Rincez immédiatement à l'eau claire pendant 10 à 15 minutes. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver la peau avec un savon doux et de l'eau.
- Inhalation** : En cas de symptômes respiratoires : Permettre à la personne affectée de respirer de l'air frais.
- Ingestion** : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, À LA FOIS AIGUS ET DIFFÉRÉS

Ce mélange ne devrait pas avoir d'effet important sur la santé lorsque les directives d'usage recommandées sont suivies.

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer une légère irritation.
- Contact avec la peau** : Aucun prévu en utilisation normale. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation et des rougeurs.
- Inhalation** : Aucun prévu en utilisation normale.
- Ingestion** : Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3 INDICATION DES SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas de doute ou si une irritation se produit ou persiste, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

PARTIE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**5.1 MOYENS D'EXTINCTION**

En cas d'incendie : utiliser des produits chimiques secs, de l'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MELANGE

Le produit lui-même n'entretient pas la combustion.

5.3 INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement. Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection oculaire et faciale. Les pompiers doivent porter des vêtements conformes à la norme EN469 pour les incidents chimiques.

PARTIE 6 : MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 PROTECTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE**

Les matériaux déversés sur une surface dure peuvent présenter un risque sérieux de glissement ou de chute.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que les déversements et le nettoyage ruissellent hors des égouts et des corps ouverts d'eau.

6.3 METHODES ET MATERIEL POUR LE CONFINEMENT ET L'ASSANISSEMENT

Petits déversements : Absorber le déversement avec des matériaux inertes (p. ex., du sable sec ou de la terre), puis éliminer les déchets résiduels selon les dispositions nationales ou régionales en vigueur.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 24/10/2022

Remplace : 23/07/2020

STA-BRITE 20™

Déversements importants : Garder les spectateurs à distance. Les planchers peuvent être glissants; faire attention pour éviter de tomber. Endiguer et contenir les déversements avec une matière inerte (par ex., sable, terre). Transférer le liquide dans des contenants de récupération ou d'élimination du matériel d'endiguement solide et séparer les contenants pour l'élimination.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS :

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité - Précautions personnelles

Voir la section 7 de la fiche de données de sécurité - Précautions dans la manipulation et le stockage

Voir la section 13 de la fiche de données de sécurité - Recommandations pour l'élimination des déchets

PARTIE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Tout contact avec les yeux et la peau doit être évité. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser dans des zones bien ventilées.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Température de stockage (max 60° C/140° F) (min. 1° C/34° F). Protéger du gel. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de portée des enfants.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) SPECIFIQUE(S) Aucune information n'est disponible

PARTIE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Limites d'exposition professionnelle :

Ingrédient	Source	TWA (8 heures)		STEL (à court terme)		Note (s)
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
1-Méthoxy-2-propanal (CAS# 107-98-2)	ACGIH TLV	50	184	100	369	
	DE (TRGS 900)	-	-	100	370	2(l) DFG, EU,Y
	DK - At-Vejledning Stoffer og materialier- C.0.1	50	185	-	-	E
	UE (2000/39/CE)	100	375	150	568	Peau
	NO - Forskrift, best.nr. 704	50	180	-	-	H *
	NL - Grenswaarde TGG	-	375	-	563	H
	EH40	100	375	150	560	Sk
Hydroxyde d'ammonium (CAS# 1336-21-6) Listé comme ammoniac	UE (2000/39/CE)	20	14	50	36	
	NL - Grenswaarde TGG	-	14	-	-	

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie : Veiller à une ventilation correcte. Utiliser une ventilation locale et d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les contaminants atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies et recommandées. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, la surveillance peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation et d'autres mesures de contrôle.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucun contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement n'est nécessaire.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux / du visage : Dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit, la protection des yeux n'est pas nécessaire. S'il y a un risque de projection de liquide : Porter un appareil de protection des yeux. Lunettes de sécurité ou de protection recommandées (EN166).

Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques recommandés. (EN374).

Les gants de protection doivent être choisis selon l'application et la durée d'utilisation. Le choix du lieu de travail doit tenir compte des exigences inhérentes à la manipulation, des exigences matérielles et de l'exposition à d'autres substances.

Protection respiratoire : Dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. La protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a un potentiel de ventilation insuffisante. Si les limites d'exposition sont dépassées ou les symptômes apparaissent, utiliser un appareil respiratoire approuvé avec filtre multifonctions/combiné. (Par exemple : EN 14387-ABEK)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

État physique : Liquide



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 24/10/2022

Remplace : 23/07/2020

STA-BRITE 20™

Couleur :	blanc laiteux
Odeur :	légère odeur d'ammoniaque, aucun parfum ajouté
Point de fusion/point de congélation :	± -3,5 °C
Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	± 95 °C
Inflammabilité :	N'entretient pas la combustion.
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair :	> 93°C
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée n'est disponible
pH :	9,0
Viscosité cinétique :	< 10 mm ² /s
Solubilité :	Eau, complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow] :	-0,46 (valeur calculée)
Pression de vapeur :	24,6 hPa
Densité :	1,03 g/cm ³
Densité de vapeur relative :	Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques des particules :	Non applicable aux liquides

9.2 AUTRES INFORMATIONS

9.2.1 - Informations relatives à la classe de danger physique :

Propriétés oxydantes : Non établies

Propriétés explosives : Non établies

9.2.2 - Autres caractéristiques de sécurité :

Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) : 0,4

COV : 5,61%

PARTIE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 RÉACTIVITÉ :	Stable en conditions normales.
10.2 STABILITÉ CHIMIQUE	Stable en conditions normales.
10.3 POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	Aucune connue
10.4 CONDITIONS À ÉVITER :	Aucune connue
10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES :	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf indication sur l'étiquette du produit.
10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucune connue

PARTIE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES PAR LE RÈGLEMENT (CE) 1272/2008

TOXICITÉ AIGÜÈ : Aucun test de toxicité n'a été effectué pour ce mélange.

ATE_{mix} (voie orale): > 2000 mg/kg

ATE_{mix} (voie cutanée): > 2000 mg/kg

ATE_{mix} (par inhalation): > 20 mg/l (4 h / vapeur)

Sur la base du critère 3.1.3 de (EC) 1272/2008, les critères de classification de la toxicité aiguë ne sont pas remplis.

Les détails des composants sont donnés ci-dessous :

Composant	N° CAS	LD50 Oral Rat	DL50 Cutanée - Lapin	LC50 Inhalation Rat
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	3000 mg/kg	> 5000 mg/kg	> 6,4 mg/l
1-Méthoxy-2-propanole	107-98-2	3739 mg/kg	> 2000 mg/kg	> 26315 mg/l (4h)
1.2-Benzisothiazole-3(2H)-un	2634-33-5	1020 mg/kg	4115 mg/kg	100 mg/l (4h)
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	350 mg/kg	données indisponibles	3310 mg/l (4h)

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

GRAVES DOMMAGES/IRRITATION DES YEUX : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SENSIBILISATION CUTANÉE OU DES VOIES RESPIRATOIRES : Classé comme Sensibilisation de la peau - Catégorie 1. Peut provoquer une allergie cutanée.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 24/10/2022

Remplace : 23/07/2020

STA-BRITE 20™

- MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- CANCÉROGÉNICITÉ :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION UNIQUE :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION RÉPÉTÉE :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- DANGER D'ASPIRATION :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 INFORMATION SUR D'AUTRES DANGERS

- 11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne :** Aucune connue
- 11.2.2 Autres informations :** Aucune information supplémentaire disponible

PARTIE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 TOXICITÉ :** Aucune étude écologique n'a été réalisée pour ce mélange.
Sur la base de critères 4.1.3 du règlement (CE) 1272/2008 ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement. Les composants qui sont dangereux pour l'environnement sont mentionnés ci-dessous.

Composant	N° CAS	LC50 poisson (96 h)	EC50 Daphnie (48 h)	EC50 Algues (72 h)
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	24 mg/l	75 mg/l	61 mg/l
1-Méthoxy-2-propanole	107-98-2	> 4600 mg/l	23300 mg/l	> 500 mg/l
1.2-Benzisothiazole-3(2H)-un	2634-33-5	2,18 mg/l	2,94 mg/l	0,11 mg/l
2-Méthylisothiazole-3(2H)-un	2682-20-4	4,77 mg/kg	0,934 mg/l	0,0725 mg/l
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	0,89 mg/l	110 mg/l	2,7 mg/l

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

Composant	N° CAS	Biodégradabilité
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	Facilement biodégradable
1-Méthoxy-2-propanole	107-98-2	Facilement biodégradable
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	Facilement biodégradable

12.3 POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION :

Produit / Composant	N° CAS	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
Sta-Brite 20	mélange	-0,46 (calculé)
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	3.75
1-Méthoxy-2-propanole	107-98-2	1
1.2-Benzisothiazole-3(2H)-un	2634-33-5	0.7
2-Méthylisothiazole-3(2H)-un	2682-20-4	-0.32
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	-0.54

- 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL** Aucune étude n'a été réalisée pour ce mélange.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB :

Sta-Brite 20	Ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, Annexe XIII. Ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, Annexe XIII.
--------------	---

- 12.6 PROPRIÉTÉS DE PERTURBATION ENDOCRINIENNE :** Aucune connue
- 12.7 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :** Aucune information supplémentaire disponible.

PARTIE 13 : CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

L'élimination de ce matériel doit être en conformité avec les réglementations locales, régionales et nationales.
Catalogue européen des 16 03 05* Déchets organiques contenant des substances dangereuses



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 24/10/2022

Remplace : 23/07/2020

STA-BRITE 20™

PARTIE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour les réglementations de transport.

14.1 Numéro ONU :	Aucune
14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :	Aucune
14.3 CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT :	Aucune
14.4 GROUPE D'EMBALLAGE :	Aucune
14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :	Aucune
14.6 PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES :	Aucune
14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC SELON LES INSTRUMENTS DE L'OMI :	Le produit n'est pas transporté en vrac.

PARTIE 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATION/LEGISLATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES A CE MÉLANGE

Ne contient pas de substances ou d'utilisations de produits étiquetés soumis à la restriction de l'annexe XVII de REACH.
Voir l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 pour la désignation des substances et les conditions de restriction.

Ne contient aucune substance incluse à la liste des substances REACH

Ne contient aucune substance incluse à l'annexe XIV REACH

Ne contient aucune substance soumise à l'UE 649/2012

Ne contient aucune substance soumise à l'UE 2019/1021

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE : Aucune information n'est disponible.

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS DE RÉVISION :

October 24, 2022 - Versions selon (EU) 2020/878; § 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12, 14, & 16

ABBREVIATIONS :

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
ATE	Toxicité aiguë estimée
N° CAS	Numéro de service abstrait chimique
CLP	Régulation sur l'emballage, l'étiquetage et la classification (EC) 1272/2008
EC50	Concentration efficace médiane.
N° CE	Numéro d'identification union européenne
IMO	Organisation maritime internationale
LC50	Concentration fatale médiane
LD50	Dose fatale médiane
PBT	Toxicité bioaccumulée persistante
REACH	Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques, (CE) 1907/2006
SDS	Fiche de données de sécurité
STEL	Limite d'exposition à court-terme
TWA	Moyenne pondérée temporelle
UFI	Identifiant de formule unique
UN	Nations Unies
COV	Composé organique volatil
vPvB	Très persistant et très bioaccumulatif

CLASSIFICATION SELON LA NORME CE 1272/2008 :

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification du mélange :

Skin Sens 1	H317	Méthode de calcul
-------------	------	-------------------

TEXT INTEGRAL DES MENTIONS DE DANGERS :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 24/10/2022

Remplace : 23/07/2020

STA-BRITE 20™

- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TEXT INTEGRAL DES MENTIONS DE PRÉCAUTION :

- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P321 Traitement spécifique (voir l'étiquette).
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu du récipient/conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

PUBLIÉE PAR :

Département R & D/Génie chimique
Amano Pioneer Eclipse Corporation

Ni cette fiche de données, ni toute déclaration contenue aux présentes n'attribue ou n'étend concéder aucune licence, expresse ou implicite, en rapport avec les brevets délivrés ou en attente qui peuvent être la propriété du fabricant ou d'autres. Les informations contenues dans cette fiche de données ont été assemblées par le fabricant en fonction de ses propres études et du travail des autres. Le fabricant ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans ce document. Le fabricant (indépendamment de sa faute) ou l'acheteur, les salariés de l'acheteur ou quiconque autre ne sera pas responsable pour tout dommage direct, spécial ou consécutif, découlant ou en connexion avec l'exactitude, l'exhaustivité, l'adéquation ou la fourniture de telles informations.